

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 26 novembre 2021

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Lots 6 199 357 et 6 199 358 — TER21-181

Monsieur [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 10 novembre 2021 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous détenons concernant votre demande. Cependant, d'autres fichiers faisant partie de votre requête ne peuvent vous être envoyés puisqu'ils ont été détruits selon notre calendrier de conservation. De plus, certains documents relèvent de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ceux-ci ne vous seront donc pas transmis non plus.

Par ailleurs, vous trouverez des décisions et révisions dans les dossiers numéro 126 300 et 126 301 et qui concernent vos lots. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>, dans l'onglet « Nos décisions », section « Recherche de décisions ». Ensuite, vous n'avez qu'à choisir « Accéder au formulaire de recherche » et cliquer sur « Recherche avancée ».

En terminant, conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez demander la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels